



# Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75010 Paris

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfip.fr

## PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 3 du 9 avril 2021

Catégorie B

## Recours en Evaluation Mars 2021

### Déclaration liminaire

Monsieur le président,

Le contexte sanitaire dû à la pandémie de COVID19 pèse de plus en plus sur le moral des populations qui, depuis un an, subissent de nombreuses contraintes et restrictions sans que, pour autant, leurs efforts puissent leur faire espérer une perspective rapide de sortie de crise. Quant aux conséquences économiques de cette pandémie, il est malheureusement écrit qu'elles vont s'inscrire durablement et négativement sur l'activité du pays et notamment sur l'emploi.

Il s'en est suivi, pendant toute l'année 2020, une gestion erratique du gouvernement et si le pays a tenu bon, c'est avant tout grâce à l'engagement exemplaire des premiers de corvées, travailleurs et travailleuses de tous les secteurs qui ont pu maintenir à flot les activités dites essentielles dans les entreprises, dans les services publics et au sein des hôpitaux.

C'est dans ce contexte que les agents des Finances Publiques ont pris et prennent encore en ce moment toute leur part au soutien de l'économie en poursuivant sans relâche leurs missions avec la plus grande exemplarité. Pourtant au quotidien ce sont des batailles homériques contre des applications récalcitrantes et indisponibles, des flots d'insultes par des entrepreneurs désireux de percevoir les fonds de solidarités au plus vite.

En parallèle, 1/3 des aides soit 1,5 milliard par mois est détournée et versée à tort. Le quoi qu'il en coûte nous coûte et va nous coûter, impactant les générations à venir. Qui va rembourser... En attendant pour faire face à cet afflux de demandes la seule solution proposée est l'octroi de 250 contractuels non formés à la détection des fraudes. Seul l'abattage compte.

Si l'engagement des agents a pu être salué par les Ministres, force est de constater qu'au-delà des remerciements, la reconnaissance à leur égard ne fut pas au rendez-vous et les personnels

ont vécu les suppressions d'une partie de leurs jours de congés 2020 comme un véritable affront.

Après avoir laissé imaginer une suspension des réformes en cours, la technostructure de la DGFIP n'a pas manqué quant à elle de relancer son projet NRP, et ce, en pleine résurgence de la crise COVID en novembre 2020, alors que le pays se confinait pour la seconde fois. L'incompréhension face à cette contre-réforme était déjà prégnante, mais son déploiement, coûte que coûte, a provoqué la rancœur des agents ainsi qu'un profond ressentiment.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui pour demander l'abandon de la réforme des conditions relatives aux Tableaux d'avancements.

En effet il est envisagé de limiter l'accès au grade supérieur aux seuls agents ayant au moins trois « très bon » dans le tableau synoptique sur les trois dernières années et ce avec effet rétroactif dès cette année.

Cette volonté de récompenser le soi-disant mérite s'oppose aux aléas de la mobilité, de la maladie et des choix de vie.

Un agent muté dans un nouveau service sur des missions qu'il n'avait jamais faites que ce soit à sa demande ou suite à restructurations, voit souvent son évaluation baisser, notamment les « connaissances professionnelles ». Ces agents seront forcément lésés, ce qui est en totale contradiction avec la volonté affichée de la DGFIP de faciliter la mobilité.

Quant aux agents méritants qui auraient à s'absenter pour longue maladie et qui ne seront pas notés, ils devront faire face, en plus de la lutte contre une maladie, à une discrimination dès leur retour.

S'ils pouvaient figurer dans la plage utile, l'absence d'évaluation leur retire le droit à avancement quel que soit leur mérite. La simple absence de notation les retire **pour trois années des tableaux**. Est-ce vraiment cela votre volonté de discrimination positive ?

Nous n'évoquons pas ici les mères ou pères qui prendraient un congé parental, l'agent qui prend un congé formation et la liste n'est bien sûr, pas exhaustive.

Vous comprenez, Monsieur le Président, que ce projet est non seulement insatisfaisant mais risque de léser une certaine catégorie d'agents parfois fragilisés, victimes de la vie ou d'inégalités. Nous ne pouvons pas cautionner ces choix. Un agent ayant toutes les croix en excellent sera écarté suite à une absence de notation même si dès son retour les croix restent dans l'excellent. Stigmatiser trois ans une personne pour un choix, une mutation, une maladie ramène notre engagement dans la Fonction Publique à un véritable sacerdoce. Jules RENARD disait du scrupule, qu'il est une maladie, comme la paresse. La DG n'est absolument pas paresseuse pour réformer la carrière de ses agents, stigmatiser et porter le coup fatal aux plus fragiles. L'empathie ne fait pas partie de son vocabulaire.

Pour mémoire, sont déjà écartés des tableaux les agents ayant un contexte disciplinaire, une insuffisance dans la manière de servir (croix) ou une réserve dans les appréciations. Pour **F.O.-DGFIP** les autres sont par nature méritants. Vouloir absolument comparer les mérites de chacun sur plusieurs années va écartier du bénéficiaire du tableau des agents dont le seul tort aura

été d'être malade, d'avoir pris une année de formation, une année d'absence ou autres motifs légitimes qui ne remettent nullement en cause leur manière de servir. La comparaison ne peut, au pire, qu'être annuelle mais absolument pas sur les trois dernières années.

De plus nous souhaiterions connaître la date de sortie de ces futurs tableaux.

Enfin nous souhaitons évoquer un problème rencontré lors de l'établissement des mutations. Contrairement à ce qui est écrit à la page 43 du guide des mutations, vous refusez le rapprochement à des collègues passant de l'administratif à un emploi informatique au motif qu'ils sont déjà dans le département. Nous insistons sur le fait que la mutation demandée se fait au niveau national pour intégrer une DISI, soit une nouvelle direction que celle de leur affectation, recoupant plusieurs départements.

Il est dès lors normal de demander une affectation avec une priorité à la DISI et au département du lieu de résidence du conjoint.

Votre choix de ne pas valider cette priorité va non seulement à l'encontre de l'instruction, mais relève d'une interprétation erronée de l'encadré indiquant qu'un agent en poste dans un département ne peut demander ce même département en rapprochement. Cela est vrai s'il ne change pas de Direction mais lorsque la Direction demandée recouvre plusieurs départements cette interprétation relève de la volonté affichée de limiter un droit. Aussi nous vous demandons de revenir sur ces dossiers et d'accorder à ces agents les rapprochements demandés.

Pour terminer nous tenons une nouvelle fois à nous féliciter de la mise en place du PPCR, ne voyez aucune ironie dans nos propos Monsieur le Président ou si peu. Ce formidable PPCR est déjà obsolète alors qu'il vient juste d'arriver à son terme. Il est indispensable de valoriser le traitement de début de carrière des cadres C qui sont passés sous le seuil du salaire minimum.

Cette augmentation d'un à deux points d'indice concerne 381 000 agents des trois versants de la fonction publique.

Si nous nous félicitons de toutes les revalorisations l'écart entre les B et les C se réduit de plus en plus. Il est temps de revaloriser dignement l'ensemble des agents de la Fonction publique dans un plan salarial ambitieux et non de faire des rattrapages pour juste éviter de les payer sous le SMIC.

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° matricule (ex N° AGORA) : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

**N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP**